

Observatoire sur le financement des établissements scolaires privés

Conférence de presse du 14 mai 2025.

Intervention de la LDH Marseille



Vous le savez, la LDH est engagée sur des principes fondamentaux que sont l'état de droit, l'égalité des droits, l'égalité de traitement l'un des 3 piliers fondateurs du service public.

Or entre les établissements publics et ceux privés, que constate-t-on ? 2 poids 2 mesures ! Ce n'est pas acceptable !

Quels financements publics pour le privé et le public et quels moyens alloués aux uns et aux autres ? Absence de lisibilité et de transparence favorisant le 2 poids 2 mesures ! Quels contrôles et décisions prises ? Absence de lisibilité et de transparence favorisant le 2 poids 2 mesures , avec de plus une inégalité de traitement entre les établissements privés (cf. nous pensons là à Stanislas, Bétharram et Avérroes). Quels couverture territoriale du privé et du public avec ses conséquences dans les choix possibles par les parents ? Pas de lisibilité et de transparence favorisant le 2 poids 2 mesures ! Quelle mixité... ou non mixité et quelle ségrégation sociale et scolaire à l'oeuvre ? Pas de lisibilité et de transparence !

Alors, donnons de la lisibilité et de la transparence sur les choix qui sont faits, et arrêtons le 2 poids 2 mesures ! Un dernier rapport parlementaire des députés Paul Vannier et Christopher Weissberg contribue à nous éclairer, ainsi que de nombreuses recherches en sciences de l'éducation.

La LDH s'engage contre ce 2 poids 2 mesures. La LDH s'engage pour un soutien réel aux établissements publics à la hauteur des besoins et des enjeux. La LDH s'engage pour la défense des établissements et des écoles publics comme instrument indispensable et outil d'égalité et de mise en œuvre de la citoyenneté. La LDH s'engage au sein de l'Observatoire sur le financement des établissements scolaires privés.